

DIRECTION DES EXAMENS ET DES CONCOURS
BP V 151 ABIDJAN TEL : 27 20 32 90 95

E-mail : service.diplome@mesrs.edu.ci



ATTESTATION PROVISOIRE D'ADMISSION AU DIPLOME DE BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

VALIDITE 1 AN

Le Directeur des Examens et des Concours du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, vu le procès-verbal de délibération du 12 janvier 2023, atteste que :

M, Mme, Mlle

NOM : YOBOUA

PRENOMS : ASSANDOA MELANIE

NUMERO : BTS2021055255

Né(e) le : 29/04/2002 à N'GUESSANKRO - CÔTE D'IVOIRE

a subi avec succès les épreuves d'admission au :

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

OPTION

GENIE CIVIL : OPTION BATIMENT

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 13 janvier 2023

Le Directeur



Dr FOFANA Alhassane

NB : Il n'est délivré qu'une seule attestation provisoire. Chaque fois que l'intéressé aura à justifier de son titre, il lui appartiendra d'établir une copie de cette attestation qu'il fera certifier conforme à l'original par la Direction des Examens et des Concours du MESRS. Toute rature ou surcharge annule la présente attestation provisoire.